

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Document d'offre sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté

Le 29 mars 2023



Sterling Metals Corp.
(la « Société » ou « Sterling »)

PARTIE 1
SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Placement :	Jusqu'à 16 700 000 unités (chacune, une « unité HD ») de la Société, chacune étant composée de une action ordinaire du capital-actions de la Société (chacune, une « action HD »), et de un bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription d'action ordinaire entier, un « bon de souscription ») de la Société, qui seront offerts par Corporation Financière PI (le « placeur pour compte ») à titre de mandataire (le « placement de base »). Chaque bon de souscription conférera à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire (chacune, une « action visée par un bon de souscription ») au prix d'exercice de 0,25 \$ par action visée par un bon de souscription pendant la période de 24 mois suivant la date d'émission.
Prix d'offre :	0,15 \$ par unité HD (le « prix d'émission »).
Montant du placement :	2 505 000 \$ (sous réserve d'une augmentation si l'option du placeur pour compte (au sens donné à ce terme ci-après) est exercée intégralement à l'égard des unités HD).
Placement simultané :	En plus du placement, la Société prévoit réaliser un placement privé simultané (le « financement par titres accréditifs », et avec le placement de base, le « placement ») de : a) un maximum de 6 000 000 d'unités accréditives (les « unités accréditives ») de la Société au prix de 0,17 \$ chacune pour un produit brut maximal de 1 020 000 \$. Chaque unité accréditive sera composée de une action ordinaire de la Société émise sous forme d'action accréditive (chacune, une « action accréditive ») et de un bon de souscription;

	b) 6 700 000 unités accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance (chacune, une « unité accréditative destinée à des organismes de bienfaisance ») de la Société au prix de 0,225 \$ chacune pour un produit brut de 1 507 500 \$. Chaque unité accréditative destinée à des organismes de bienfaisance sera composée de une action accréditative et de un bon de souscription. Ce placement privé simultané, conjointement avec le placement de base, réunira un produit brut total maximal de 5 032 500 \$, compte non tenu du produit supplémentaire réuni à l'exercice de l'option du placeur pour compte. Le produit brut total réuni au moyen du financement par titres accréditifs sera affecté avant 2024 aux dépenses d'exploration générales, lesquelles constitueront des frais d'exploration au Canada (au sens donné à ce terme au paragraphe 66(15) de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) (la « Loi de l'impôt ») admissibles à titre de « dépenses minières de minéral critique déterminées », au sens qui est donné à ce terme dans la Loi de l'impôt. Les unités accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance et les unités accréditatives seront offertes aux termes des dispenses applicables prévues par le <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i> (le « Règlement 45-106 ») dans le cadre d'un placement pour compte.
Option du placeur pour compte :	La Société octroiera au placeur pour compte une option visant à couvrir les surallocations (l'« option du placeur pour compte ») qui lui permettra d'offrir une tranche supplémentaire de titres correspondant à 15 % du placement total afin de réunir un produit brut total additionnel maximal de 754 875 \$, selon les mêmes modalités. L'option du placeur pour compte pourra être exercée en totalité ou en partie, à tout moment, avant la date de clôture du placement, au moyen d'une combinaison d'unités accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance, d'unités accréditatives et d'unités HD. Une tranche additionnelle maximale de 5 032 500 unités HD pourra être émise si l'option du placeur pour compte est exercée intégralement à l'égard des unités HD uniquement, pour un total d'au plus 21 732 500 unités HD.
Liste du président :	La Société aura le droit d'inclure une liste de souscripteurs qui pourront acheter des titres d'un montant pouvant atteindre 2 000 000 \$ dans le cadre du placement de base et du financement par titres accréditifs, pris conjointement (la « liste du président »).
Date de clôture :	Il est prévu que la clôture aura lieu le 17 avril 2023 (la « date de clôture ») ou à toute autre date dont pourront convenir la Société et le placeur pour compte.
Restrictions à la revente :	Il est prévu que si elles sont vendues à des acheteurs qui sont des résidents canadiens, les unités HD (y compris celles qui pourront être émises dans le cadre de l'option du placeur pour compte) seront immédiatement librement négociables en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Les unités accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance et les unités accréditatives seront visées par des conditions relatives aux rachats, notamment une période de restriction (ou de « détention ») de quatre mois plus un jour suivant la date de distribution, en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

Bourse :	Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « SAG », à la cote du marché OTCQB sous le symbole « SAGGF », ainsi qu'à la cote de la Frankfurt Stock Exchange sous le symbole « LACB ».
Dernier cours de clôture :	Le 28 mars 2023, le dernier cours de clôture des actions ordinaires du capital-actions de la Société à la cote de la Bourse de croissance TSX s'établissait à 0,165 \$.

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. En ce qui a trait au placement de base, la Société déclare ce qui suit.

- **La Société est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou encore en l'inscription de ses titres en bourse.**
- **La Société a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.**
- **Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas 5 000 000 \$.**
- **La Société ne mettra fin à ce placement que si l'émetteur estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivant le placement.**
- **La Société n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu des lois sur les valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle elle demande l'approbation de porteurs de titres.**

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document d'offre renferme de l'« information prospective », au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. L'information prospective comprend notamment des renseignements sur la stratégie de la Société, ses plans ou son rendement financier ou d'exploitation futur, et les progrès réalisés sur ses propriétés; le moment du placement et son dénouement, notamment la réalisation du placement; l'utilisation projetée de l'emploi du produit tiré du placement et l'utilisation des fonds disponibles par suite de la réalisation du placement; le moment et le montant du financement qui sera nécessaire pour réaliser les plans d'affaires de la Société; la capacité de la Société à poursuivre ses activités; les dépenses en immobilisations; les attentes liées aux permis, à la mise en valeur et aux autres travaux qui pourraient être effectués sur les propriétés de la Société; les prévisions relatives à la définition des ressources minérales ou des réserves minérales sur l'un ou l'autre des projets de la Société; les autres occasions stratégiques et de croissance envisagées; les stratégies; la croissance future; le caractère adéquat des ressources financières; et les autres événements ou les autres situations qui pourraient survenir. La plupart du temps, il est possible de reconnaître l'information prospective et les énoncés prospectifs par l'emploi de termes tels que « planifier », « prévoir », « éventuel », « est prévu », « escompté », « est ciblé », « budget », « échéancier », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « anticiper » ou « croire », ou par l'emploi de variantes de ces termes ou expressions ou de leur forme négative, ou encore par l'emploi de verbes conjugués au futur ou au conditionnel, et souvent par des énoncés laissant entendre que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « pourront » se concrétiser.

L'information prospective est fondée sur les attentes, les avis, les hypothèses, les estimations et les prévisions actuels de Sterling quant à ses activités, au secteur et aux marchés dans lesquels elle exerce ses activités. Une telle information prospective et de tels énoncés prospectifs sont fondés sur de nombreuses hypothèses, notamment la réalisation du placement; l'approbation du placement par les autorités de réglementation; les fluctuations du prix des marchandises; le fait que la conjoncture économique et commerciale ne changera pas de manière défavorable; et la disponibilité d'entrepreneurs indépendants, de l'équipement, des fournitures, des approbations gouvernementales et des autres approbations nécessaires à l'exercice des activités projetées de la Société, selon des modalités raisonnables et en temps opportun. Bien que la direction considère les hypothèses formulées par la Société dans le cadre de l'information prospective ou des énoncés prospectifs comme étant raisonnables au moment de leur formulation, rien ne garantit que ces hypothèses s'avéreront exactes.

L'information prospective et les énoncés prospectifs comportent également des risques et des impondérables connus et inconnus ainsi que d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement et les réalisations réels de Sterling diffèrent considérablement de ceux qui sont explicitement ou implicitement exprimés dans l'information prospective ou les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent l'incapacité de réaliser le placement; la dépendance envers les membres du personnel clés et les autres membres du personnel; un ralentissement économique éventuel; l'obtention de résultats réels liés aux activités d'exploration différents des résultats prévus; la concurrence livrée par les tiers; les facteurs du marché, notamment la demande future pour des minéraux et les prix découlant de leur vente; les mesures gouvernementales qui pourraient limiter ou éliminer la capacité d'exploiter les terres publiques, comme la création ou l'expansion de monuments nationaux ou l'extraction de minerai; les politiques et les mesures des gouvernements étrangers, qui pourraient avoir une incidence sur la concurrence liée à l'approvisionnement des minéraux et sur les marchés mondiaux des minéraux; l'atteinte des prévisions de la Société relativement à la production et aux plans d'exploration, de mise en valeur et d'expansion des projets dont il est question dans les présentes; les changements apportés à la législation, à la fiscalité, aux contrôles ou aux règlements des gouvernements nationaux et locaux, ou les changements dans l'administration ou les lois, les politiques et les pratiques; les répercussions découlant de la conjoncture économique et commerciale; les fluctuations du prix des métaux; les taux de change; les répercussions liées à l'inflation; les risques généraux liés au secteur minier; le défaut de l'usine, de l'équipement ou des processus de fonctionner comme prévu; les résultats inattendus des études futures; les variations saisonnières et les changements météorologiques imprévus; la réussite des activités d'exploration, les délais liés à l'obtention des permis, la réglementation gouvernementale; les risques environnementaux; les dépenses de remise en état imprévues, les différends ou les réclamations concernant des titres de propriété; ainsi que les facteurs de risque dont il est question dans les présentes ou dans les documents déposés de la Société auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières qui peuvent être consultés sous le profil du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** ») de la Société, à l'adresse www.SEDAR.com. La liste des facteurs de risque susceptibles d'avoir une incidence sur l'information prospective de la Société qui figure dans le présent document d'offre ou dans les autres documents d'information publique de la Société n'est pas exhaustive.

Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont indiqués dans l'information prospective pour certaines raisons qui sont exposées dans le présent document d'offre et de certains facteurs liés à l'économie et aux affaires, dont certains pourraient être indépendants de la volonté de la Société. Bien que la Société ait tenté de repérer les principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent considérablement de ceux qui sont indiqués dans l'information prospective ou qui y sont sous-entendus, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas conformes aux prévisions ou aux estimations. Rien ne garantit que l'information prospective et les énoncés prospectifs s'avéreront exacts étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux qui sont envisagés, estimés ou prévus. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs ou à l'information prospective. L'information

prospective n'est valide qu'à la date à laquelle elle est fournie. À moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à rediffuser l'information prospective par suite de nouvelles informations ou en raison d'un fait nouveau.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la Société ainsi que sur les risques et les obstacles liés à ses activités, les investisseurs devraient examiner ses documents d'information continue qui peuvent être consultés sous le profil SEDAR de la Société, à l'adresse www.sedar.com.

Renseignements scientifiques et techniques

Les renseignements scientifiques et techniques qui figurent dans le présent document d'offre en ce qui a trait aux propriétés minières de la Société ont été examinés et approuvés par M. Jeremy Niemi, géologue, premier vice-président, Exploration et évaluation de la Société, qui est une « personne qualifiée » au sens donné à ce terme dans le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*.

Monnaie

Sauf indication contraire, dans le présent document d'offre, le terme « dollars » et le symbole « \$ » font référence au dollar canadien.

PARTIE 2 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

Sterling est une société d'exploration minière ciblant les occasions d'exploration au Canada.

Pour l'heure, la Société avance son projet Sail Pond, qu'elle détient en propriété exclusive (le « **projet Sail Pond** »), et qui est situé dans la péninsule Great Northern de Terre-Neuve et elle a obtenu récemment une option visant le projet de cuivre et d'argent Adeline (le « **projet Adeline** ») situé au Labrador.

Le projet Sail Pond d'une superficie de 13 500 hectares est une nouvelle découverte. Initialement découvert en 2016 sans travaux de forage antérieurs, ce projet compte de l'argent, du cuivre, du plomb et du zinc à teneur élevée en plus de filons de quartz et de carbone, de la dolomie bréchifiée et de filons de sulfosel à 100 %.

Le projet Adeline d'une superficie de 29 700 hectares est un projet au stade intermédiaire de l'exploration couvrant une ceinture cuprifère largement sédimentée qui a démontré le potentiel de découvrir de nouvelles quantités importantes de cuivre avec des crédits considérables pour l'argent.

Événements récents

Le 6 mars 2023, la Société a conclu une convention d'option (la « **convention d'option** ») avec Chesterfield Resources Plc. (« **Chesterfield** ») et sa filiale en propriété exclusive Chesterfield (Canada) Inc. (« **Chesterfield Canada** ») et, avec Chesterfield, les « **donneurs d'option** », aux termes de laquelle elle a obtenu l'option exclusive d'acquérir l'intégralité du projet Adeline, lequel a une superficie d'environ 29 700 hectares et comprend 44 km de terres cuprifères et argentifères unidirectionnelles. Aux termes de la convention d'option, la Société a une option lui permettant d'acquérir la participation légale et bénéficiaire indivise exclusive dans le projet Adeline moyennant (i) le paiement d'une somme de 100 000 \$ à la signature de la convention (déjà payée); (ii) le paiement d'une somme de 300 000 \$ à la date de clôture (sous réserve de l'approbation de la Bourse de croissance TSX) ou 45 jours après la signature, selon la première de ces occurrences à survenir; et (iii) une somme de 400 000 \$ au plus tard le 30 novembre 2024. De plus, la Société émettra au total 9 000 000 d'actions ordinaires (chacune, une « **action ordinaire** »)

du capital-actions de la Société en faveur de Chesterfield Canada, dont une tranche de 4 500 000 actions ordinaires seront émises à la clôture (sous réserve de l'approbation de l'opération par la Bourse de croissance TSX) et une tranche de 4 500 000 actions ordinaires seront émises au plus tard le 30 novembre 2024. La Bourse de croissance TSX a approuvé l'opération le 21 mars 2023 et la Société a émis 4 500 000 actions ordinaires au prix réputé de 0,1725 \$ chacune en faveur de Chesterfield Canada en plus de lui avoir versé la somme de 300 000 \$ le 22 mars 2023, conformément aux modalités de la convention d'option.

Le 22 février 2023, la Société a lancé son programme d'exploration du terrain de 2023 au projet Sail Pond. Par suite de la récente découverte de Hemidall North et de la mise en valeur de la zone Heimdall, la Société a retenu les services de Quantec Geoscience afin de procéder à un levé Orion 3D Swath de résistivité à courant continu, de polarisation induite et de magnétotellurgiques. Le levé est conçu pour repérer les corps minéralisés les plus importants à proximité des minéralisations recoupées lors des récents forages et pour cartographier les roches hôtes et les structures importantes jusqu'à une profondeur de deux kilomètres.

Le 24 janvier 2023, la Société a nommé M. Neil O'Brien, Ph. D., et M. Stephen J. Piercey, Ph. D., géologue, fellow de Géoscientifiques Canada, à son conseil technique consultatif. La Société a également promu M. Jeremy Niemi au poste de premier vice-président, Exploration et évaluation. Elle a en outre retenu les services de Momentum IR Corp., cabinet de relations avec les investisseurs et de communications intégrées établi à Toronto, afin de fournir des services de relations avec les investisseurs et des services-conseils.

Au cours de 2022, la Société a effectué ses travaux d'exploration et de mise en valeur sur le projet Sail Pond, soit des travaux de forage au diamant à une profondeur de 7 500 mètres dans la zone Heimdall, en plus de l'exploration de nouvelles zones sur différentes cibles du corridor de 12 kilomètres du projet Sail Pond.

Le 12 décembre 2022, la Société a annoncé les résultats initiaux de son programme d'exploration de 2022, lequel compte 34 trous de forage par diamant à une profondeur de 7 500 mètres sur les nouvelles et les anciennes cibles de même que sur la zone Hemidall. Les principaux éléments du programme sont la minéralisation accrue de la zone Hemidall et l'identification d'une zone minéralisée supplémentaire de 500 mètres en direction nord sur cette même zone.

Le 27 mai 2022, la Société a réalisé un placement privé sans courtier (le « **placement d'unités accréditives destinées à des organismes de bienfaisance de 2022** ») au moyen de l'émission de 6 428 571 unités accréditives destinées à des organismes de bienfaisance (chacune, une « **unité accréditive destinée à des organismes de bienfaisance de 2022** ») au prix de 0,28 \$ chacune, pour un produit brut totalisant 1 799 999,88 \$. Chaque unité accréditive destinée à des organismes de bienfaisance était composée de une action ordinaire et de un bon de souscription d'action ordinaire de la Société qui confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,40 \$ sur une période de deux ans à compter de la clôture du placement des unités accréditives destinées à des organismes de bienfaisance de 2022. Les unités accréditives destinées à des organismes de bienfaisance de 2022 étaient admissibles à titre d'« actions accréditives », au sens donné à ce terme au paragraphe 66(15) de la Loi de l'impôt. Dans le cadre du placement d'unités accréditives destinées à des organismes de bienfaisance de 2022, la Société a versé une commission en espèces de 125 999,99 \$ à un intermédiaire admissible, ce qui correspond à 7 % du produit brut tiré du placement d'unités accréditives destinées à des organismes de bienfaisance de 2022 remises par l'intermédiaire et la Société a émis 449 999 bons de souscription du courtier, ce qui correspond à 7 % du nombre d'unités accréditives destinées à des organismes de bienfaisance de 2022 remises par l'intermédiaire dans le cadre du placement d'unités accréditives destinées à des organismes de bienfaisance de 2022. Chaque bon de souscription du courtier confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,28 \$ chacune sur une période de deux ans à compter de la clôture du placement d'unités accréditives destinées à des organismes de bienfaisance de 2022.

Le 5 mai 2022, la Société a réalisé un placement privé sans courtier visant 15 000 000 d'unités (chacune, une « **unité de 2022** ») au prix de 0,20 \$ chacune, pour un produit brut totalisant 3 000 000 \$ (le « **placement d'unités de 2022** »). Dans le cadre du placement d'unités de 2022, la Société a émis 15 000 000 d'unités de 2022 au prix de 0,20 \$ chacune, pour un produit brut totalisant 3 000 000 \$. Chaque unité de 2022 est composée de une action ordinaire et de un bon de souscription d'action ordinaire de la Société qui confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,40 \$ sur une période de deux ans à compter de la clôture du placement d'unités de 2022. Dans le cadre du placement d'unités de 2022, la Société a versé une commission en espèces de 118 810 \$ à certains intermédiaires admissibles, ce qui correspond à 7 % du produit brut tiré du placement d'unités de 2022 remises par les intermédiaires, et elle a émis 594 050 bons de souscription du courtier, ce qui correspond à 7 % du nombre d'unités de 2022 remises par les intermédiaires dans le cadre du placement d'unités de 2022. Chaque bon de souscription du courtier confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,20 \$ chacune sur une période de deux ans à compter de la clôture du placement d'unités de 2022.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important au sujet des titres placés qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document que la Société a déposé au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

La Société a été informée que M. Mathew Wilson, son président et chef de la direction, envisage d'acheter 666 667 unités HD en contrepartie de 100 000 \$ dans le cadre du placement de base. Une telle participation sera réputée constituer une opération avec une personne apparentée aux termes du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** »). Toutefois, la Société prévoit qu'une telle opération sera dispensée de l'obligation d'évaluation officielle et de l'obligation d'approbation des actionnaires prévues par le Règlement 61-101 du fait que la juste valeur marchande des unités HD qui feront l'objet de la souscription n'excédera pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous atteindre grâce aux fonds disponibles?

Le produit net tiré du placement d'unités HD sera affecté à l'exploration et à la mise en valeur des projets Sail Pond et Adeline, ainsi qu'au fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise. Le produit sera notamment affecté aux programmes et aux dépenses suivants :

- l'avancement du projet Adeline visé par une nouvelle option en vue de définir une zone de minéralisation initiale. Il est prévu de confirmer les résultats de forage historiques, de procéder à des travaux de forage dans l'anomalie de polarisation provoquée sous le puits adjacente, et de tester l'étendue de la formation sédimentaire minéralisée en profondeur et le long du corridor. La Société prévoit que ces activités s'effectueront sur une période de sept mois suivant la clôture du placement;
- des travaux sur le terrain supplémentaires dans le bassin de 44 km afin de développer et de repérer des cibles de forage au moyen de travaux de surface et de levés géophysiques;
- appuyer l'équipe des services techniques à Roddickton et au Labrador.

PARTIE 3 EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		Titres offerts seulement	Titres offerts et exercice intégral uniquement des unités HD qui sont visées par l'option du placeur pour compte ²⁾
A	Montant à recueillir ¹⁾	2 505 000 \$	3 259 875 \$
B	Commissions de placement et frais ³⁾	150 300 \$	195 592 \$
C	Frais estimatifs liés au placement (avocats, comptables et auditeurs)	125 000 \$	125 000 \$
D	Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	2 229 700 \$	2 939 283 \$
E	Fonds de roulement (insuffisance) à la fin du dernier mois	2 770 000 \$	2 770 000 \$
F	Sources de financement supplémentaires	s. o.	s. o.
G	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	4 999 700 \$	5 709 283 \$

Notes :

1) Ce montant ne comprend pas le financement par titres accréditifs.

2) Dans l'hypothèse de l'exercice intégral uniquement des unités HD qui sont visées par l'option du placeur pour compte.

3) Dans l'hypothèse où il n'y a aucune participation provenant de la liste du président.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Titres offerts seulement	Titres offerts et exercice de l'option du placeur pour compte ¹⁾
Travaux de forage d'une profondeur de 2 500 mètres au projet Sail Pond	242 500 \$	242 500 \$
Travaux sur le terrain au projet Adeline (géophysiques et cartographie)	500 000 \$	500 000 \$
Services techniques (équipe, transport et hébergement)	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Besoins généraux de l'entreprise et du fonds de roulement	3 257 200 \$	3 966 783 \$
Total	4 999 700 \$	5 709 283 \$

Note :

1) Dans l'hypothèse de l'exercice intégral uniquement des unités HD qui sont visées par l'option du placeur pour compte.

L'emploi du produit et l'échéancier indiqués ci-dessus représentent les façons dont la Société a actuellement l'intention d'affecter le produit selon la connaissance, la planification et les attentes actuelles de sa direction. Bien que la Société ait l'intention de ventiler le produit tiré du placement d'unités HD de la manière indiquée ci-dessus, certaines circonstances pourraient faire en sorte que, pour des motifs commerciaux valables, il soit jugé prudent ou nécessaire de réaffecter les fonds d'une manière considérablement différente de celle qui est indiquée ci-dessus, du fait que les montants réellement attribués et engagés seront tributaires de différents facteurs, notamment de la capacité de la Société à réaliser son plan d'affaires. Se reporter à la rubrique « Mise en garde relativement à l'information prospective » ci-dessus.

Les derniers états financiers annuels audités et le dernier rapport financier intermédiaire de la Société contenaient une note concernant la continuité de l'exploitation. La Société est toujours à l'étape de l'exploration et elle n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation, ce qui pourrait jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Le placement a pour but de permettre à la Société de poursuivre son exploration du projet Sail Pond et d'entreprendre l'exploration du projet Adeline. Il ne devrait pas influencer sur la décision d'inclure une note concernant la continuité de l'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la Société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Les activités de financement antérieures qui sont présentées dans le tableau suivant se rapportent aux fonds reçus ou mobilisés, selon le cas, dans le cadre du placement d'unités accréditives destinées à des organismes de bienfaisance de 2022 et du placement d'unités de 2022.

Activités de financement antérieures	Emploi déclaré du produit net	Montant déclaré	Utilisation à ce jour (et explication de la variation, s'il y a lieu)	Variation
Placement d'unités de 2022	Besoins généraux du fonds de roulement	2 881 190 \$	325 000 \$ (en espèces)	2 556 190 \$
Placement d'unités accréditives destinées à des organismes de bienfaisance de 2022	« Frais d'exploration au Canada » au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt	1 799 999,98 \$	1 799 999,98 \$	Néant

PARTIE 4 FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, s'il y a lieu, et quelle est leur rémunération?

Intermédiaires :	La Société a retenu les services du placeur pour compte afin d'agir en tant qu'unique teneur de livres.
Type de rémunération :	Rémunération en espèces et options émises à titre de rémunération (les « options émises à titre de rémunération »).
Commission en espèces :	Rémunération en espèces de 6 %, sauf à l'égard des unités HD émises en faveur de certains des acheteurs qui figurent sur la liste du président, auquel cas la commission ayant trait à cette émission correspondra à 3,0 % du produit total des unités HD émises en faveur de ces acheteurs.

Options émises à titre de rémunération :	Les options émises à titre de rémunération permettent au placeur pour compte d'acheter, au prix de 0,15 \$ par action, un nombre d'actions ordinaires correspondant à 6,0 % du nombre total des unités HD que la Société a émises dans le cadre du placement de base (y compris les unités HD émises à l'exercice de l'option du placeur pour compte) sur une période de 18 mois à compter de la date de clôture, à l'exception des unités HD émises en faveur d'acheteurs sélectionnés par la Société et qui figurent sur la liste du président, pour lesquels le nombre d'options émises à titre de rémunération sera ramené à 3,0 % du nombre total d'unités HD vendues.
---	---

Le placeur pour compte se trouve-t-il en conflit d'intérêts?

À la connaissance de la Société, elle n'est pas un « émetteur relié » ni un « émetteur associé » du placeur pour compte, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

PARTIE 5 DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droit d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec Sterling,
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre Sterling et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b), vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

PARTIE 6 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Les porteurs de titres peuvent consulter les documents d'information continue de Sterling sous son profil SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de Sterling, veuillez visiter notre site Web à l'adresse <https://sterlingmetals.ca>.

Les investisseurs devraient lire le présent document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels afin d'évaluer les incidences fiscales et juridiques, les facteurs de risque et les autres questions liées à leur placement dans les unités HD.

**PARTIE 7
DATE ET ATTESTATION**

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 29 mars 2022, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 29 mars 2023

Par : « Mathew Wilson »
Nom : Mathew Wilson
Titre : Chef de la direction

Par : « Dennis Logan »
Nom : Dennis Logan
Titre : Chef des finances